



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE

Séance du 16 mai 2022

L'An deux mille vingt-deux et le seize mai, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme RACHEL Julie, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de convocation : 9 mai 2022
Nombre de membres en exercice : 9

Etaient présents : MM. RACHEL Julie, DESBRUGERES Serge, DESBRUGERES Béatrice, TROUILLARD Jean, MAROLLES Elisabeth, PINCELOUP Laurent.

Absents : MONÉRIE Nelly (pouvoir à L. PINCELOUP), SERMADIRAS Marie-Hélène (pouvoir à S. DESBRUGERES), BOULOUX Stéphanie

Mme Elisabeth MAROLLES a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la Présidente de séance a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

TARIFS DE L'EAU 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil les tarifs de l'eau pratiqués en 2021 et lui demande de voter les tarifs applicables pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Maintient les tarifs ainsi de la façon suivante :

* de 0 à 500 m3	1,55 euro le mètre cube
* plus de 500 m3	1,40 euro le mètre cube
* abonnement	50,00 € par an
* fermeture de compteur	30,00 €
* réouverture de compteur	30,00 €
* remplacement compteur gelé ou détérioré	110,00 €

Elle précise que dans ses tarifs de consommation d'eau il convient d'ajouter le montant de 0,04 € destiné à être reversé à la Communauté de Communes du Perche, dans le cadre de la participation à l'interconnexion des réseaux d'eau potable.

ENQUETE SICTOM

Madame le Maire présente l'enquête relative à la proposition de modification des services 2023 du SICTOM. En effet le marché arrive à son terme en mai 2023.

REMBOURSEMENT D'ACHATS

a) Madame le Maire informe que dans le cadre de l'achat de gobelets, feuilles crépon et boules polystyrène, Madame Desbrugères a dû payer une facture par carte bleue, le paiement par mandat administratif n'étant pas possible.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de rembourser Madame Desbrugères à hauteur de 15,10 €. Madame et Monsieur Desbrugères ne prennent pas part au vote.

b) Madame le Maire informe que dans le cadre de l'achat d'un gyrophare pour le tracteur, elle a dû payer une facture par carte bleue, le paiement par mandat administratif n'étant pas possible.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de rembourser Madame Rachel à hauteur de 35,20 €. Madame Rachel ne prend pas part au vote.

TARIFS LOCATION MATERIEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été sollicitée pour une location de tables et de bancs. Toutefois lors du vote des tarifs de location l'option de livraison n'était pas proposée c'est pourquoi Madame le Maire propose de réactualiser les tarifs ainsi :

Matériels	Commune			Hors commune	Caution
	Tarif location	Transport aller/retour	Montage/Démontage		
6 x 4	80 €	100 €	100 €	120 €	200 €
5 x 12	200 €	100 €	150 €	250 €	500 €
6 x 12	300 €	100 €	250 €	450 €	500 €
1 table + 2 bancs	8 €	50 € (gratuit si location barnum simultanée)		10 €	150 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'approuver ces tarifs.

MISE EN PLACE DES PERMANENCES POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Dimanche 12 juin 2022

8 H – 10 H 30	M.H. Sermadiras	L. Pinceloup	J. Rachel
10 H 30 – 13 H	M.H. Sermadiras	E. Marolles	J. Rachel
13 H – 15 H 30	N. Monerie	S. Desbrugères	B. Desbrugères
15 H 30 – 18 H	J. Trouillard	S. Desbrugères	B. Desbrugères

Dimanche 19 juin 2022

8 H – 10 H 30	M.H. Sermadiras	L. Pinceloup	J. Rachel
10 H 30 – 13 H	M.H. Sermadiras	E. Marolles	J. Rachel
13 H – 15 H 30	N. Monerie	S. Desbrugères	B. Desbrugères
15 H 30 – 18 H	J. Trouillard	S. Desbrugères	B. Desbrugères

INFORMATIONS DIVERSES

J. Rachel évoque la messe de la fête des mères le 29 mai 2022 à 9h30. Une petite plante sera offerte à chaque maman à l'issue de la messe.

B. Desbrugères informe que la journée de plantation des fleurs se déroulera le 08 juin 2022, tous les conseillers sont conviés à participer à cette journée.

S. Desbrugères informe que les barnums seront montés le 20 juin 2022 pour la fête de la Saint Jean.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 10.